

VOLAILLES STANDARD : BÂTIMENT UNIQUE

3J

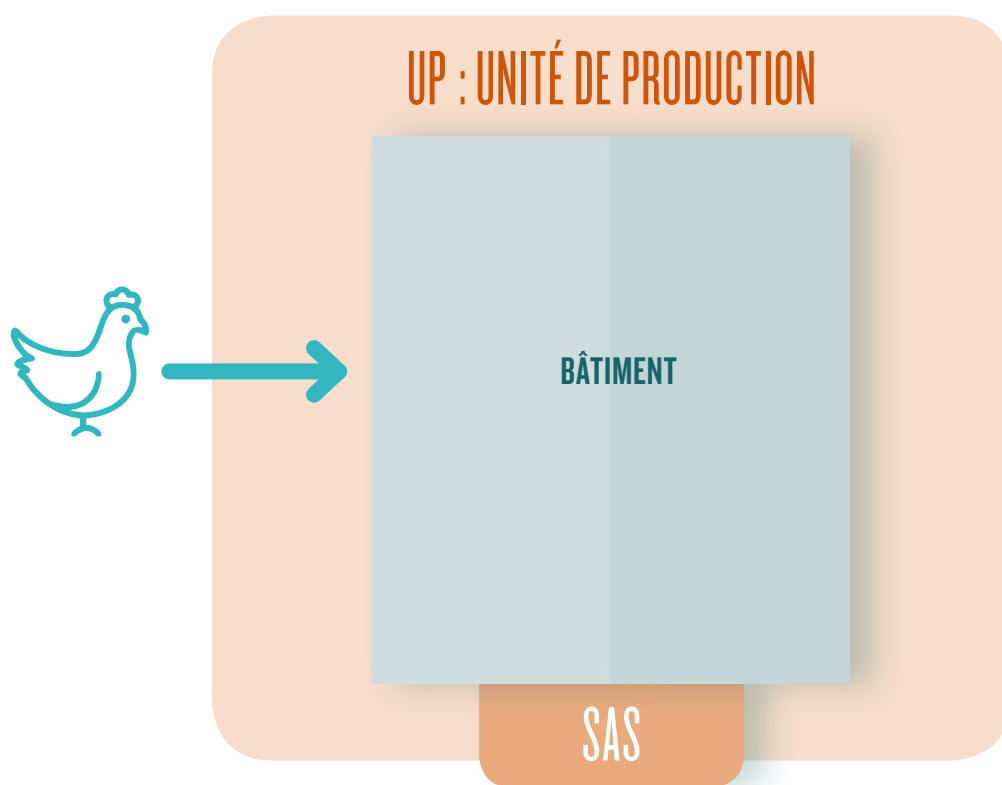
>> Voir les fiches 1B & 1C, qui définissent l'unité de production et la notion de bande unique

J'éleve des volailles standard. Un sas sanitaire est positionné à l'entrée de mon bâtiment.

Je définis une unité de production : Bâtiment de volailles standard.

Comment organiser mon unité de production ?

- Je rentre **une seule bande** de volailles dans mon bâtiment.
En aucun cas je ne complète ma bande avec des animaux pré-démarrés.
- **À la fin de chaque bande**, je réalise un **nettoyage** et une **désinfection** de mon bâtiment dès la sortie des animaux (voir les [fiches 6B1 & 6B2](#) « Plan de nettoyage et désinfection »)
- **Le vide sanitaire** après le nettoyage et la désinfection, n'a pas de durée réglementaire en élevage de gallinacés, doit permettre un assèchement complet du bâtiment.
- Si je rentre une même bande dans plusieurs bâtiments, je me réfère à la [fiche 3K](#).



Stockage du fumier.
Une bonne gestion des lisiers et fumiers est indispensable pour éviter la diffusion des maladies et contaminants. (voir les [fiches 7C & 7B](#)).

: Réglementation



- Une même exploitation agricole peut comprendre plusieurs unités de production. Si le matériel utilisé est commun à plusieurs unités, il est nettoyé et désinfecté avant chaque changement d'unité.